



## Chute sur une place publique, démarches à effectuer

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je viens de faire une chute sur une place publique, quelles démarche dois-je faire?

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

Bonjour,

Je viens de faire une chute sur une place publique, quelles démarche dois-je faire?

Quelle démarche vous devez faire dans quel but?

Quelles sont les circonstances de la chute?

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Les circonstances de la chute:

j'ai glissé sur une plaque de vergla, et je suis tombé sur le coqcix,avec une incapacité temporaire de travail, suite à l'aquelle j'ai 3 jours de carance, (3 jours sans rémunération) ces 3 jours par qui seront-il pris en charges?

Merci.

-----  
Par Visiteur

Chère madame,

j'ai glissé sur une plaque de vergla, et je suis tombé sur le coqcix,avec une incapacité temporaire de travail, suite à l'aquelle j'ai 3 jours de carance, (3 jours sans rémunération) ces 3 jours par qui seront-il pris en charges?

Par personne malheureusement.

En effet, votre assurance responsabilité civile n'a pas vocation à intervenir pour les dommages que vous subissez vous même.

La mairie n'est pas non plus responsable puisque sa responsabilité n'est engagée qu'en cas de défaut d'entretien normal. Or, la présence de verglas, vu le froid hivernal, n'est pas assimilée à un défaut d'entretien.

Très cordialement.